

Cahiers des clauses techniques particulières

C.C.T.P. VOIRIES

LIVRE 1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Sommaire

Chapitre 1. 1 : Description des Travaux	4
1-1.1 Généralités	4
1-1.2. Installations de chantier	4
1-1.3 Etudes d'exécution	4
1-1.4 Débroussaillage et abattages	6
1-1.5 Dégagements des emprises	6
1-1.6 Démolitions de maçonneries	6
1-1.7 Déposes de bordures et de caniveaux, démolitions d'îlots	6
1-1.8 Démolitions et transformation d'ouvrages d'assainissement et de canalisations	6
1-1.9 Clôtures	6
1-1.10 Fondations des clôtures et portails	6
1-1.11 Galvanisation et plastification des matériels fournis	8
1-1.12 Pièces de fixation des clôtures treillis soudés	
1-1.13 Mise en teinte des clôtures lisses béton	8
1.1.4 Mode de mesurare	10

Chapitre 1.1: Description des Travaux

1-1.1 Généralités

1-1.2. Installations de chantier

1-1.2a Localisation des installations de chantier

1-1.2b Installations de chantier de l'entreprise

1-1.2c Installations de chantier de la Maîtrise d'Oeuvre

1-1.3 Etudes d'exécution

Ces études concernent notamment (liste non limitative) :

Les études d'exécution comprendront :

Chapitre 1.1: Description des Travaux

1-1.1 Généralités

Le présent Livre N° 1 a pour objet les travaux préparatoires de :

sur les territoires de la commune de

dans le département des Yvelines.

1-1.2. Installations de chantier

1-1.2a Localisation des installations de chantier

Il sera réalisé pour le présent marché, une zone d'installation de chantier strictement conforme aux spécifications du P.G.C. et du C.C.A.P. Cette zone sera aménagée suivant le plan d'installation préalablement approuvé par le coordonnateur SPS. L'emplacement disponible pour les installations sera précisé au début de la période de préparation du chantier.

1-1.2b Installations de chantier de l'entreprise

Les installations de chantier de l'entreprise devront être conformes aux règles en vigueur.

1-1.2c Installations de chantier de la Maîtrise d'Oeuvre

Sans objet.

1-1.3 Etudes d'exécution

L'Entrepreneur sera tenu de réaliser une étude d'exécution pour ce qui concerne l'ensemble des travaux à réaliser ; il pourra s'appuyer sur les documents du dossier d'appel d'offre qui devront être vérifiés et complétés autant que de besoin.

Ces études concernent notamment (liste non limitative) :

- la stabilité et le dimensionnement des ouvrages non-types d'assainissement et autres ouvrages,
- la série des canalisations d'assainissement mises en œuvre,
- tous les ouvrages provisoires,
- la validation des profils en travers d'exécution et l'établissement des profils en travers complémentaires par nature de travaux,
- la validation des dispositifs d'assainissement proposés et leur modification le cas échéant.

Les études d'exécution comprendront :

- une note d'hypothèse définissant les bases des études d'exécution,
- les plans définissant les caractéristiques générales des ouvrages béton (implantation, coupes),
- les notes de calculs de stabilité générale donnant les efforts dans chacun des éléments.

A chaque phase d'étude sera transmis simultanément l'ensemble des documents (notices descriptives - notes justificatives - plans) nécessaires à leur vérification et à leur visa par le Maître d'œuvre.

	1-1.4 Débroussaillage et abattages
	1-1.5 Dégagements des emprises
	1-1.6 Démolitions de maçonneries
	1-1.7 Déposes de bordures et de caniveaux, démolitions d'îlots
<u>canalisations</u>	1-1.8 Démolitions et transformation d'ouvrages d'assainissement et de
	1-1.9 Clôtures
	1-1.10 Fondations des clôtures et portails

1-1.4 Débroussaillage et abattages

Les débroussaillages, abattages et dessouchages devront être conduits conformément aux règles du travail, de la sécurité et de l'environnement en vigueur, les éliminations des produits en découlant devront aussi être conduites conformément à ces règles.

1-1.5 Dégagements des emprises

L'entreprise aura la charge d'effectuer les dégagements des emprises sur les terrains où elle devra intervenir.

Toutes les opérations de dégagement des emprises sont comprises dans le cadre du prix de dégagement d'emprises sauf la démolition des bâtiments.

1-1.6 Démolitions de maçonneries

Les démolitions de maçonnerie, ainsi que l'évacuation de ces produits de démolition, devront respecter les règles en vigueur.

1-1.7 Déposes de bordures et de caniveaux, démolitions d'îlots

Seules sont rémunérées les déposes de bordures ou de caniveaux faisant l'objet d'une opération spécifiques.

Ainsi les déposes de bordures ou caniveaux qui sont réalisées simultanément aux opérations de terrassements ne sont pas prises en compte si aucune opération de tri n'est demandée. Il en est de même en cas de démolition d'îlots pour les bordures de type I les ceinturant.

1-1.8 Démolitions et transformation d'ouvrages d'assainissement et de canalisations

L'entreprise est tenue avant toute destruction, mise hors service d'ouvrages d'assainissement ou de canalisations de s'assurer auprès des municipalités, concessionnaires et autres gestionnaires, que lesdits ouvrages ou canalisations ne sont pas, au moment des travaux, indispensables au bon fonctionnement du réseau ou en service.

1-1.9 Clôtures

Les travaux de clôtures devront être conduits conformément aux prescriptions indiquées dans le Bordereau des Prix du présent Marché.

1-1.10 Fondations des clôtures et portails

Quel que soit le type de clôtures ou de portails, les poteaux seront scellés dans des massifs en béton

1-1.11 Galvanisation et plastification des matériels fournis

1-1.11a Clôtures treillis soudés

1-1.11b Clôtures grillagées

1-1.11c Bavolet lmétallique

1-1.11d Portails et Portillons

1-1.12 Pièces de fixation des clôtures treillis soudés

1-1.13 Mise en teinte des clôtures lisses béton

1-1.11 Galvanisation et plastification des matériels fournis

1-1.11a Clôtures treillis soudés

Les panneaux grillagés et les supports seront galvanisés et plastifiés de couleur RAL à préciser sur indications du représentant de la Maîtrise d'œuvre.

La galvanisation à chaud des panneaux de treillis soudés sera conforme à la norme NF EN ISO 1461, l'épaisseur de plastification de 60 microns minimum.

1-1.11b Clôtures grillagées

Les panneaux grillagés en rouleaux seront galvanisés. La galvanisation à chaud des rouleaux de grillage simple torsion sera de Classe C.

1-1.11c Bavolet métallique

Les bavolets seront en profilé acier galvanisé de forme T de 50 mm et de couleur RAL à préciser sur indications du représentant de la Maîtrise d'œuvre.

Les bavolets seront fixés sur les poteaux béton par 3 spits.

La partie verticale du bavolet, en contact avec le poteau béton et devant permettre le spittage, devra avoir une longueur minimum de 25 cm.

La galvanisation à chaud des bavolets sera conforme à la norme NF EN ISO 1461, l'épaisseur de plastification de 60 microns minimum.

1-1.11d Portails et Portillons

Les portails et les supports seront galvanisés de couleur RAL à préciser sur indications du représentant de la Maîtrise d'œuvre.

La galvanisation à chaud des portails et des supports sera conforme à la norme NF EN ISO 1461, l'épaisseur de plastification de 60 microns minimum.

1-1.12 Pièces de fixation des clôtures treillis soudés

Les panneaux de treillis soudés seront montés sans qu'il soit nécessaire de percer ou de souder.

Les fixations devront permettre les démontages, remontages et remplacements aisés des panneaux de treillis soudés en tant que besoin.

1-1.13 Mise en teinte des clôtures lisses béton

Les éléments en béton de ces clôtures (lisses et poteaux) seront teintés dans la masse couleur « ton pierre ».

Un échantillon d'éléments teintés devra être soumis à l'agrément de la Maîtrise d'œuvre avant tout lancement de fabrication.

1-1.14 Mode de mesurage

1-1.14 Mode de mesurage

Le mesurage des clôtures se fera par constatation des longueurs mises en œuvre quels que soient les nombres de poteaux, les dimensions des intervalles entre poteaux, les angles et alignements de pose.

Le mesurage de la plus value pour fourniture et pose de bavolet sur les clôtures grillagées se fera par mesurage de la clôture grillagée équipée de bavolets.